



ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL
PLAN DE CONCESSION : 306 ALLÉE B
N° ORDRE 2025/10

Le Maire de DIZY,

Vu la demande présentée par Monsieur Pascal GALATAUD domicilié à DIZY (Marne) 230 rue Neuve, et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille GALATAUD-LEVANT,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 50 années à compter du 22/07/2025.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de deux cent trente euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressé.

Fait en Mairie, le 22 juillet 2025

M. le Maire

Antoine CHIQUET



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussigné Pascal Galataud
demeurant à Dizy - 230 Ave Neuve

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m² de terrain pour une durée 50 années – concession n° 306 allée B
- d'une case du colombarium pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire – n° de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n°

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de :

GALATAUD - LEVANT

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M _____ le _____
expirant le _____

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de _____ € correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil Municipal.

Fait à DIZY, 22/10/2025
(Signature du demandeur)